



Demande d'aide au démarrage en maisons d'assistants maternels

► Maison d'assistants maternels (Mam)

Nom de la Mam : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Numéro de téléphone fixe : _____ Numéro de téléphone portable : _____

Adresse mél : _____

Statut de la Mam (association, Sci, autre précisez) : _____

Numéro de l'association ou numéro SIRET : _____

Nom du représentant juridique de la Mam : _____

Qualité du représentant juridique de la Mam (*président, trésorier, gérant, etc...*) : _____

Siège social de la personne morale gestionnaire de la Mam (indiquer son adresse complète si différente de celle de la Mam) : _____

► Coordonnées bancaires de la Mam

COMPTE BANCAIRE						
IBAN (International Bank Account Number)						
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
						BIC (Bank Identifier Code)

► Déclaration sur l'honneur

En tant que représentant juridique de la Mam :

- je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints ;
- je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration à la Caf ;
- je m'engage à respecter les engagements prévus dans la charte de qualité dont j'ai pris connaissance ;
- je certifie que l'ensemble des assistants maternels de la Mam ont pris connaissance de la charte de qualité et s'engagent à la respecter.

A _____, Le : _____

Signature

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités). Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

► Pièce justificative

- Charte de qualité signée



Ce formulaire, dûment complété et signé est à retourner :

- ◆ Par courrier : Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales
Unité administrative d'action sociale
112 Rue du Docteur Henri Ey – BP 49 927
66 019 PERPIGNAN Cedex 9

- ◆ Par courrier électronique : mam66@caf.fr

Il doit être accompagné :

- Date et arrêté d'ouverture au public de la PMI
- Imprimé de demande d'aide ci-joint
- du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture ;
- des statuts de la personne morale représentante de la Mam ;
- de l'extrait SIREN de la Mam ;
- du Rib de la personne morale ;
- des coordonnées de chacun des assistants maternels exerçant dans la Mam (nom, prénom, date de naissance, adresse personne, numéro de téléphone fixe ou portable, adresse mail)
- de l'agrément de chacun des assistants maternels exerçant dans la Mam ;
- de l'attestation de formation de chacun des assistants maternels exerçant dans la Mam ; et attestation de formation aux premiers secours pour l'un des assistants maternels
- de l'attestation sur l'honneur de l'expérience antérieure de deux ans de l'un des assistants maternels, soit à son domicile, soit dans un Eaje ;
- du projet d'accueil (art 2-1-3 de la charte);
- de la charte de fonctionnement de la Mam (cf. article 2.1.3 de la charte Qualité) ;
- du règlement interne de la Mam (cf. article 2.1.3 de la charte Qualité) ;
- d'un **exemplaire original** de la Charte de qualité de la Caf des P.O **datée et signée** par chacun des Assistants maternels
- du budget de fonctionnement et d'investissement complété et signé par la personne morale,
- du formulaire de renseignement pour inscription sur le site « monenfant.fr » **complété** et transmis sous format Excel ou Open office.
- Avis d'opportunité du maire de la commune d'implantation de la MAM
- Attestation d'honorabilité uniquement à compter du dernier semestre 2025

L'aide au démarrage peut être versée dans un délai de deux ans après l'ouverture de la Mam.



**Tout dossier incomplet sera retourné
et la demande ne sera pas prise en compte.**